



Formations ES , ASS, EJE, ETS, CESF, ME, TISF

SOUS QUEL STATUT DOIS-JE M'INSCRIRE ?

Plusieurs voies d'accès à la formation peuvent être envisagées selon la situation de chaque candidat : la Voie Directe (VD), la formation en Apprentissage (AP) et la formation continue en Situation d'Emploi (SE).

Celles-ci sont définies dès l'ouverture de la session de pré-inscription en ligne (hors Parcoursup)

Ce document est élaboré avec les informations dont nous disposons au 6 novembre 2020

1 - LA VOIE DIRECTE (VD)

FINANCEE PAR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE



Dans ce cas, les frais pédagogiques relatifs à la formation sont pris en charge par le Conseil Régional, le nombre de places par formation est déterminé à partir d'un quota défini.

Pour les formations ES, ASS, EJE et ETS : candidats lycéens, étudiant, demandeur d'emploi de moins de 30 ans.

Vous devez vous inscrire sur **Parcoursup** <https://www.parcoursup.fr/>



Vous n'avez pas de dossier à nous adresser pour l'oral de sélection.

Pour les autres formations et les demandeurs d'emploi de plus de 30 ans :

Vous devez vous préinscrire sur notre site www.irtsnouvelleaquitaine.fr en **voie directe**

et nous transmettre l'ensemble des pièces demandées. Les dates de sélection sont indiquées sur notre site.

2 - L'APPRENTISSAGE (AP)

FINANCÉ PAR LES OPERATEURS DE COMPETENCES, LE CNFPT et LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET HOSPITALIERE

Concerne les candidats (ES, ETS, CESF, EJE, ASS, ME, TISF et AES, CAFDES, RSSP, DEIS) bénéficiant, pour la durée de leur formation, d'un contrat d'apprentissage.

L'apprenti n'a pas à s'acquitter, chaque année scolaire, des droits d'inscription et frais de scolarité. Les frais pédagogiques relatifs à la formation sont pris en charge, selon le statut de l'employeur (privé ou public), soit par l'OPCO de la branche professionnelle, ou par le CNFPT ou la Fonction publique d'état ou hospitalière.

ES, ETS, CESF, EJE, ASS : Durant la campagne **Parcoursup**, Vous devez vous inscrire sur **Parcoursup** <https://www.parcoursup.fr/>



A l'issue de la campagne Parcoursup, ou pour les personnes de plus de 30 ans présentant une reconnaissance RQTH ou pour les autres formations, vous devez vous préinscrire sur notre site www.irtsnouvelleaquitaine.fr en **Apprentissage** et transmettre l'ensemble des pièces demandées au service sélection de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Un candidat qui envisage d'entrer en formation avec un statut d'apprenti doit pouvoir **justifier d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse d'embauche au moment de son inscription.**



Nb : la réforme de l'apprentissage étant en cours, des modifications pourraient être apportées ultérieurement

3 - LA FORMATION CONTINUE EN SITUATION D'EMPLOI (SE)

Concerne tous les salariés

- du secteur social
- hors secteur social

qui peuvent bénéficier d'un financement ou de co-financements des frais de formation (employeur, OPCO, CPF, CPF de transition, contrat de professionnalisation...).

Vous devez vous préinscrire sur notre site www.irtsnouvelleaquitaine.fr en **Situation d'Emploi** et nous transmettre l'ensemble des pièces demandées.

Nb : seule une prévision de prise en charge financière est demandée lors de l'inscription aux épreuves de sélection

Pour la formation au DEAES, « situation d'emploi concerne les salariés faisant fonction d'AES »

EN UN CLIN D'OEIL

Voie d'accès	Pour qui ?	Inscription	Règlement des frais de formation	Règlement des frais de scolarité	Statut	Rémunération
VD	Lycéen – étudiants	ES , ASS, EJE, ETS www.parcoursup.fr CESF, ME, TISF : www.irtsnouvelleaquitaine.fr	Région Nouvelle-Aquitaine	Etudiant	Etudiant	Aucune
	Demandeur d'emploi moins de 30 ans					Pôle emploi ou Région Nouvelle-Aquitaine
	Demandeur d'emploi plus de 30 ans	ES, ASS, EJE, ETS, CESF, ME, TISF www.irtsnouvelleaquitaine.fr				
AP	Jusqu'à 30 ans	ES , ASS, EJE, ETS www.parcoursup.fr	OPCO FE (fonction publique d'état) CNFPT FPH	Employeur	Apprenti	Employeur
	Bénéficiaire d'une RQTH de plus de 30 ans pouvant justifier d'un contrat ou promesse d'embauche	ES, ASS, EJE, ETS, CESF, ME, TISF, AES, CAFDES, RSSP, DEIS				
SE	Salarié bénéficiant d'une prise en charge financière et de l'accord de son employeur	www.irtsnouvelleaquitaine.fr	Employeur OPCO Transitions Pro NA CPF Auto-financement	Employeur	Stagiaire	Employeur OPCO

Lors de votre préinscription sur notre site vous devez cocher la case correspondant à votre statut **durant la formation.**